

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 19050

Numéro SIREN : 797 737 293

Nom ou dénomination : 24 Sèvres

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 98550



1916287601

DATE DEPOT : 2019-08-20

NUMERO DE DEPOT : 2019R098550

N° GESTION : 2013B19050

N° SIREN : 797737293

---

DENOMINATION : 24 Sèvres

ADRESSE : 24-32 rue Jean Goujon 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2019/06/27

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

13P/19050

**24 SEVRES**

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros  
Siège social : 24/32 rue Jean Goujon 75008 Paris  
797 737 293 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 JUIN 2019**

EC du 27/6/19: FJ

Le Jeudi 27 Juin 2019, à 15 heures,

au siège social,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35 633 796 euros, dont le siège social est 22, avenue Montaigne – 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 581 294, représentée par Monsieur Antoine ARNAULT, Président Directeur Général,

Associé Unique et propriétaire de la totalité des actions de la société **24 SEVRES**,

.../ ..

**2. A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :**

.../ ..

Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :  
20 AOÛT 2019  
Sous le N° : 98550

Le Commissaire aux Comptes a été informé par lettre recommandée avec AR en date du 18 juin 2019 de l'objet des décisions prises ce jour.

.../ ..

**CINQUIEME DECISION**

L'Associé Unique, prenant acte de l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de la société BEAS à l'issue des présentes décisions, et constatant que la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, a supprimé l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes Suppléant, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société BEAS.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

**SIXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Mme Valérie Mathieu à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité, dépôt et inscription modificative faisant suite aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

.../ ..

*Extrait certifié conforme par le Président*